

100
ans

DE
LOGEMENT
ÉQUITABLE

LES 100 ANS DE COOPÉRATIVES D'HABITATION SUISSE 1919–2019



Foto: Martin Eichsel

CONCOURS DU JUBILE: «UN LOGEMENT POUR TOUS»

En collaboration avec:



wohnbaugenossenschaften schweiz
verband der gemeinnützigen wohnbauträger
coopératives d'habitation Suisse
fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
cooperative d'abitazione svizzera
federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica

DARCH **ETH Wohnforum**
ETH CASE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral du logement OFL

NOUS RECHERCHONS LES MEILLEURS PROJETS ET IDEES

En 2019, coopératives d'habitation Suisse fête ses 100 ans d'existence. Durant l'année jubilaire, nous ne souhaitons pas seulement célébrer, mais également favoriser des projets déployant un effet tout au long de l'année, et dont notre secteur ainsi que les personnes vivant dans les coopératives d'habitation pourront bénéficier.

C'est pourquoi nous lançons le concours du jubilé intitulé «Un logement pour tous». Dans leur Charte, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique s'engagent à proposer un habitat pour tous les milieux de la population, à tendre à une mixité autorisant différents styles de vie, et intégrer les plus faibles sans les exclure. Un défi qui est aujourd'hui plus actuel que jamais, car nous vivons dans une société de plus en plus diversifiée. Il n'y a pas seulement une multitude de styles de vie, d'arrière-plans culturels ou de bagages éducatifs – les gens vieillissent aussi de plus en plus et leur style de vie est plus individuel.

Avec le concours, nous voulons donner de la visibilité à la contribution qu'offre notre secteur à ce sujet important pour la société, et nous entendons nous inspirer et nous motiver mutuellement. Nous recherchons les meilleures idées et les meilleurs projets permettant d'améliorer la diversité, le vivre ensemble et l'accès au logement en coopérative. Nous voulons apprendre des projets couronnés de succès mais aussi connaître des approches totalement nouvelles. Qu'il s'agisse de projets de plus grande envergure ou de mesures individuelles, ils sont attendus de toute la Suisse.

Soumettez votre projet, partagez vos expériences et vos idées avec d'autres et contribuez au développement de notre secteur!



Urs Hauser
Directeur de coopératives d'habitation Suisse
fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

BUT DU CONCOURS

Avec le concours du jubilé «Un logement pour tous», nous voulons montrer ce que les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent faire pour une bonne cohabitation, pour la diversité sociale et l'intégration. Nous désirons promouvoir et initier de nouvelles approches, mais aussi faire connaître les projets réalisés avec succès et faire ainsi des émules.

Le concours se fonde sur trois questions fondamentales:

1. Comment rendre l'habitat en coopérative accessible à **de larges couches de la population**? En particulier, comment améliorer l'accès des ménages à faible revenus ou des personnes ayant des besoins spéciaux?
2. Comment le **vivre ensemble** de personnes se trouvant en diverses phases et situations de vie peut-il réussir?
3. Comment peut-on maintenir la **mixité** et la diversité à plus long terme?

Le but du concours est d'attribuer des prix à des projets petits et grands, provenant de toute la Suisse. Lors de la sélection, nous tenons compte de la répartition régionale. Non seulement les projets phares, mais aussi les petites coopératives ont une chance de gagner.

CERCLE DES PARTICIPANTS

Le concours s'adresse à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Tous parmi ceux-ci – coopératives d'habitation, fondations, associations ou sociétés anonymes d'utilité publique – sont invités à participer. Peuvent également prendre part au concours d'autres acteurs et groupements de l'habitat d'utilité publique, par exemple des associations régionales, des communautés d'intérêts ou des alliances de plusieurs maîtres d'ouvrage. Dans la catégorie «Partenariats», des organisations partenaires ainsi que des maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent concourir ensemble. Les promoteurs à but lucratif tels que les entreprises générales, les caisses de pensions ou les compagnies d'assurances sont exclus du concours.

PROJETS DEPOSES

Les projets déposés peuvent être des projets de logements entiers ou des mesures particulières au niveau d'une coopérative ou d'un lotissement. Les projets peuvent être déjà réalisés ou n'en être qu'au stade de l'étude. De nouvelles approches et idées peuvent également être apportées. Cependant, elles doivent être formulées comme un projet concret et réalisable.

Sont par exemple recherchés:

- **Des projets de maîtres d'ouvrage d'utilité publique visant l'amélioration de l'accès au logement pour de larges couches de la population:** des mesures sociales, financières, structurelles ou relevant de la communication sont envisageables. Par exemple une pratique de location adéquate, un soutien financier (par exemple par un fonds de solidarité interne) ou un engagement spécial en faveur d'accès sans obstacles.
- **Projets pour la promotion du vivre ensemble:** il s'agit par exemple d'activités renforçant la vie communautaire, qui s'adressent de manière ciblée à divers groupes de population et d'âges et qui favorisent les occasions de contact. Une architecture particulière favorisant les rencontres ou des espaces communs spécialement innovants sont également envisageables. Des projets d'intégration de nouveaux membres de la coopérative ou un service d'information interne à l'attention des membres en situation difficile sont également possibles.
- **Partenariats avec d'autres institutions:** concrètement, nous recherchons des coopératives ou d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui ont mis en place une collaboration avec d'autres institutions et qui trouvent sous cette forme de nouvelles réponses aux questions de l'accès et de la diversité. Comme pour les deux points ci-dessus, l'éventail des mesures possibles est très large.

JURY

Un jury interdisciplinaire évalue les projets déposés et décide lesquels doivent être primés.

Le jury se compose des personnes suivantes:

- Patrick Cléménçon, rédacteur en chef de la revue Habitation
- Barbara Emmenegger, chargée de cours et cheffe de projet, Haute école spécialisée de Lucerne-Travail social
- Lea Gerber, cheffe de projet du concours du jubilé, coopératives d'habitation Suisse
- Marie Antoinette Glaser, direction ETH Wohnforum
- Rahel Marti, rédactrice en chef suppléante Hochparterre
- Doris Sfar, cheffe Questions fondamentales et information, Office fédéral du logement
- Sabine Wolf, cheffe de projet Plattform Genossenschaften

Les prix sont décernés en trois catégories:

- «**Best Practice**»: projets déjà réalisés
- «**Innovation**»: projets au stade de l'étude
- «**Partenariat**»: projets de partenariat

Les projets doivent se démarquer en particulier par:

- leur **force d'innovation** en rapport avec les questions formulées dans le concours
- leur **possibilité de transposition**/d'adaptation à d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- leur **valeur ajoutée** pour leur environnement (quartier/village)
- leur effet **à long terme**

REMISE DES PRIX ET MONTANTS ATTRIBUES

Les lauréats seront annoncés le 20 septembre 2019, lors de la célébration du jubilé de coopératives d'habitation Suisse. La fête se déroulera dès 16 heures dans la halle des événements Stage One à Zurich Oerlikon. Les lauréats présentent brièvement leurs projets. De plus, nous préparons une documentation relative au concours. Si vous participez à celui-ci, vous acceptez que votre projet soit inclus dans cette documentation.

Les projets gagnants recevront chacun un prix de 15'000 francs. Pour les deuxièmes et troisièmes rangs, un montant respectif de 5000 et 2000 francs est à disposition. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique primés doivent utiliser le montant du prix conformément au but du concours.

DEPOT DES PROJETS

Veuillez déposer votre projet sous www.wbg-100jahre.ch/jubilaewettbewerb.

La date limite de participation au concours est fixée au 31 mars 2019.

Le jury prend sa décision au début de l'été. Nous prévoyons informer les gagnants au cours de l'été. La remise des prix aura lieu le 20 septembre 2019.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Lea Gerber, 044 360 26 61, lea.gerber@wbg-schweiz.ch ou Rebecca Omoregie, 044 360 26 66, rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch.
Coopératives d'habitation Suisse, Bucheggstrasse 109, Postfach, 8042 Zürich

www.wbg-100jahre.ch/jubilaewettbewerb